

Procès-verbal
de la réunion du Conseil d'administration du Média de service
public 100,7
du 24 juin 2025

Présent/es :

Présidente	Mme Véronique Faber
Membres	Mme Tania Brugnoni Mme Josée Hansen M. Tom Hermes M. Steph Meyers M. Pierre Reuter M. Max Rosen M. Raphaël Kies M. Thierry Zeien Mme Céline Flammang, Commissaire de Gouvernement
Directeur	M. Jean-Lou Siweck
Secrétaire	Mme Pia Betz

A. Points pour décision

1. Adoption de l'ordre du jour

✓ **L'ordre du jour a été adopté.**

2. Adoption du projet de procès-verbaux de la réunion du 22 avril 2025

Un*e membre relève une coquille dans le projet du document.

✓ **Le PV du 22.04.2025 est approuvé sous réserve de la modification proposée.**

3. Grille des programmes pour la saison 2024-2025

a) Radio 100,7

Yves Stephany, directeur des programmes, présente une analyse des données d'écoute de la saison 2024-2025 ainsi que la proposition de grille de programmes de radio 100,7 pour la saison 2025-2026. Il s'agit surtout de consolider les changements importants des dernières saisons. La principale nouveauté est le nouvel horaire de l'émission dédiée à la culture. Elle sera dorénavant diffusée entre 13 et 14 heures, avec toutefois au moins 30% du temps d'antenne consacré à la musique.

Le chef de la programmation fait aussi le point sur le nouveau format pour le public jeune. L'appel à candidatures a connu un réel succès. Après un affinement des formats, il est prévu de lancer les premiers contenus en automne.

b) Opus 100,7

Luc Boentges, chef de service musique classique, présente le projet de grille pour Opus 100,7 en vue de l'intégration d'éléments en direct dans le programme en automne, afin de permettre un rodage avant le lancement de la radiodiffusion par DAB+ en novembre ou décembre 2025. La grille prévoit trois heures de programmation en direct en matinée (8h50 à 12h00) ainsi qu'un concert quotidien à l'heure de midi. L'émission « Resonanzen » s'étendra dorénavant sur deux heures, le dimanche de 10 heures à midi.

✓ **Les deux grilles des programmes sont adoptées.**

4. ROI Publikumsrot

Mme Faber introduit le règlement d'ordre intérieur (« ROI ») du Publikumsrot, qui avait précédemment été communiqué aux membres.

Un*e membre indique qu'il manque l'élément de publication vis-à-vis du public. M. Siweck répond que le Publikumsrot publie un rapport d'activité sur le site internet de la radio. Un résumé est repris dans le rapport annuel de l'établissement.

Un*e membre demande si et comment le Publikumsrot peut communiquer vers l'extérieur. M. Siweck répond que suivant les règles établies par le Conseil d'administration lors de l'établissement du Publikumsrot ce dernier peut communiquer via son Président. Mme Faber est d'accord qu'il faudrait préciser cet élément dans le ROI.

Un*e membre demande comment les propositions qui émergent sont prises en considération. Mme Faber répond que le droit de formuler des propositions constitue la nature même du Publikumsrot, mais que le ROI prévoit explicitement que ses membres s'expriment à titre individuel et qu'ils ne sont pas tenus à rechercher de consensus entre eux. Il ne serait dès lors pas adapté de prévoir une procédure formalisée, d'autant plus qu'il s'agit d'un organe purement consultatif.

Un* membre souligne avoir eu une préférence pour la dénomination « conseil des auditeurs et des auditrices ». La loi prévoit la désignation de « Conseil des auditeurs », dans la communication interne et externe, le terme « Publikumsrot » est utilisé.

Plusieurs membres ont des remarques sur des aspects de forme.

- ✓ **Le ROI du Publikumsrot est validé sous réserve des modifications proposées.**

B. Points pour discussion

5. D&O Insurance

Les membres discutent de la souscription d'une assurance Responsabilité Civile des Dirigeants (également appelée assurance « D&O ») sur base de l'offre d'une compagnie établie à Luxembourg.

- ✓ **Il est décidé de souscrire l'assurance pour un an avec réévaluation du choix de l'assurer en hiver 2025.**

C. Points pour information

6. Chiffres d'audience

Sur base d'une note, M Siweck fait le point sur la mesure d'audience. Il indique que l'institut de sondage ILRES a fourni la première livrée de l'étude d'audience « TRAIL » (TV & Radio Audience In Luxembourg) commanditée par IP, la régie publicitaire de RTL Group. Le Média de Service Public 1007 a acquis les chiffres relatifs à radio 100,7. Il revient sur les particularités de la nouvelle méthodologie utilisée. En effet, la méthodologie de l'étude TRAIL diffère de celle de l'ancienne étude Plurimedia par l'introduction d'un carnet d'écoute en plus du sondage de type « day-after-recall ». La mise en œuvre de cette approche s'est avérée complexe : le recrutement de personnes disponibles pour remplir sur huit jours un cahier d'écoute (en ligne) n'a pas été aussi facile qu'espéré.

En complément d'information, un*e membre a partagé des éléments du rapport Medialux 2023 (rapport en cours de finalisation) : les résultats confirment la position du Média de Service Public 100,7 qui se situe autour de 3% tant que source d'information la plus utilisée pour suivre l'information par les électeurs. La radio 100,7 arrive par contre à la seconde place de source d'information pour les candidats aux élections, avec plus de 20% indiquant y recourir comme leur premier média d'information.

7. Analyse des risques

M. Siweck présente une ébauche d'un tableau d'analyse des risques, en précisant qu'il s'agit d'un tableau en cours de développement. Le tableau décrit les risques identifiés, estime leur niveau, arrête une stratégie de risque et décrit tant l'impact possible que les mesures prises ou à prendre pour contrer le risque.

Les membres sont d'accord sur le format et font des propositions quant au contenu.

Un*e membre propose de distinguer entre « grands » et « petits » risques, en procédant à une graduation des risques et salue la démarche de prévoir une personne responsable par risque.

Les membres discutent de la fréquence ou les modalités de revue du tableau et retiennent une présentation annuelle au Conseil d'administration.

Mme Flammang soulève les risques de la protection des données, des archives et de la sécurité des journalistes.

Mme Faber prie les membres de bien vouloir signaler tout risque supplémentaire qu'ils pourraient identifier à M. Siweck, qui procède à la mise à jour régulière du tableau.

8. Chiffres Diversité

Suite à la demande du Conseil d'administration, M. Siweck présente une note offrant une vue sur la répartition des salarié*es du Média de Service Public 100,7 entre les groupes de rémunération et leurs salaires selon le genre.

9. Point semestriel : Stratégie, Projets, recrutements

M. Siweck fait le point, sur base d'une note, sur les projets et les recrutements des premiers six mois de l'année 2025. Il aborde le DAB+, la définition d'un public cible, la nouvelle identité visuelle, les campagnes de promotion d'Opus 100,7, les productions externes pour enfants, l'offre pour public jeune, le lancement d'un podcast natif journalistique, l'étude sur une deuxième langue, le renouvellement des infrastructures informatiques, les Smart Speaker Skills, les outils d'intelligence artificielle en langue luxembourgeoise, le rafraîchissement des studios dans le cadre du « visual radio », l'installation de box isolés, l'installation d'une enseigne lumineuse et les recrutements.

Sur l'enseigne lumineuse, un*e membre précise qu'il faut une autorisation d'établissement. M. Siweck explique qu'initialement l'architecte était opposé à l'installation d'une enseigne lumineuse et que la question devra en premier lieu être abordée avec le propriétaire de l'immeuble.

10. Nouvelle identité visuelle « radio 100,7 »

M. Siweck présente les réflexions en cours autour du nouvel logo et les couleurs utilisées et revient sur les prochaines étapes. Les membres discutent les éléments présentés. L'impact sur Opus 100,7 est discuté. Il est prévu de lancer le nouveau logo la semaine du 15 septembre 2025.

11. Ressources humaines

M. Siweck fait le point sur les ressources humaines sur base d'une note.

D. Divers

12. Mécanisme « feedback »

M. Siweck confirme que la procédure approuvée par le Conseil d'administration a été mise en place.
Mme Flammang confirme que, dès lors qu'un suivi est assuré, l'objectif de la loi est atteint.

M. Siweck confirme que le suivi est assuré et fait part de quelques éléments de retour d'information, notamment concernant la dernière série du podcast.

13. Management letter

M. Siweck fait le point sur la réponse adressée au réviseur d'entreprises.

14. Comptes

Mme Flammang pose une question relative à l'excédent qui a été réalisé en 2024.

M. Siweck répond que l'excédent n'est pas suffisamment élevé ou structurel pour permettre de prévoir des dépenses spécifiques excédentaires. L'idée serait cependant s'utiliser le budget à moyen terme.

Mme Faber fait observer qu'après une année de convention, toute évaluation reste prématurée, et que l'excédent requiert un suivi régulier durant la mise en œuvre de la convention.

15. Code de déontologie

La présidente rappelle aux membres du Conseil qu'il y a lieu de mettre à jour les attestations dans le cadre du Code de déontologie du Conseil d'administration.

Luxembourg, le 24 juin 2025



Véronique Faber
Présidente



Pia Betz
Secrétaire